



Commune de

Baelen

N° 442

SEPTEMBRE
OCTOBRE
2024

INFOS COMMUNALES

BAELEN - MEMBACH

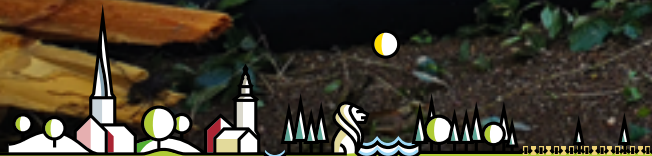
DOSSIER

INONDATIONS 2021 COMMENT PRÉPARER L'AVENIR ?

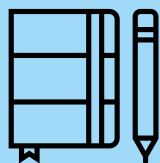


NATURE

QUI S'Y FROTTE S'Y PIQUE ...
L'ORTIE COMMUNE







RÔLE DE GARDE DES MÉDECINS

Le médecin généraliste de garde est joignable au numéro unique : **1733**

La population pourra, via ce numéro unique, entrer en contact avec le médecin généraliste de garde, **toutes les soirées et nuits de la semaine entre 19h et 8h du matin**, le week-end du **vendredi 19h au lundi 8h** et **les jours fériés de la veille 19h au lendemain 8h**.

RÉGION DOLHAIN-BAELEN-WELKENRAEDT ADRESSES DES MÉDECINS

Limbourg

DEGROS Emile 087.76.20.81
Rue O. Thimus, 33 - DOLHAIN

FOURIR Béatrice 087.76.31.21
Rue J. Wansart, 11 - GOÉ

MILET Jean-Pierre 087.76.34.40
Rue Maisier, 12 - DOLHAIN
(domicile) 087.76.61.48
Neupré, 17 - BILSTAIN

MILET Séverine 087.76.34.40
Rue Maisier 12 - DOLHAIN
(domicile) 087.76.61.48
Neupré, 17 - BILSTAIN

STEVENS Anne-Françoise 087.76.45.45
Rue des Ecoles, 17 - DOLHAIN

TIQUET Marie-Pierre 087.76.45.45
Rue des Ecoles, 17 - DOLHAIN

DEJARDIN Kévin 087.76.45.45
Rue des Ecoles, 17 - DOLHAIN

TRAN Quang Hiep 087.44.58.81
Chemin du Meunier, 15 - BILSTAIN

Baelen

STAINIER Xavier 087.76.39.04
Route d'Eupen, 6 - BAELEN

CORDIER Anaïs 0479.95.23.01
Rue Longue, 2 - BAELEN

Welkenraedt

ADLJU Arsalan 087.44.87.65
Rue des Déportés 3 - WELKENRAEDT

DEJALLE Joseph 087.88.16.05
Rue Nishaye, 30 - HENRI-CHAPELLE

ESSER Patrick 087.88.28.44
Rue Reine Astrid, 34 - WELKENRAEDT

JOSKIN Benoît 087.88.17.44
Rue de la Croix, 14 - WELKENRAEDT

RÔMER Bernard 087.88.23.12
Rue du Centre, 2 - WELKENRAEDT

ÉLECTIONS COMMUNALES & PROVINCIALES DU 13 OCTOBRE 2024

VOUS ÊTES CITOYEN BAELENOIS OU MEMBACHOIS DE 18 ANS OU PLUS ET VOUS SOUHAITEZ VOUS RENDRE UTILE AU PROCESSUS DÉMOCRATIQUE ? CECI VOUS CONCERNE !

La commune de Baelen lance un appel à volontaires :

DEVENEZ ASSESSEUR, SECRÉTAIRE OU PRÉSIDENT DE L'UN DES 9 BUREAUX ÉLECTORAUX de la commune (1 bureau principal,

4 bureaux de vote et 4 bureaux de dépouillement).



Les bureaux de vote seront ouverts aux électeurs de 8h à 14h.

2 bureaux de dépouillement travailleront à partir de 15h00 à Limbourg afin d'obtenir les résultats du scrutin provincial. Dans le même temps, 2 autres bureaux travailleront à Baelen pour le scrutin communal.

Le bureau principal se réunit 2 fois avant le 13 octobre et, le jour-même, il travaille après le dépouillement.

Au total, **L'ADMINISTRATION A DONC BESOIN DE 54 PERSONNES** qui assureront le bon déroulement des élections.

VOUS SOUHAITEZ JOUER UN RÔLE ACTIF DANS L'ORGANISATION DE CE MOMENT DE DÉMOCRATIE ?

Vous pouvez vous adresser à M^{me} A. Bovy (087/76 01 16 – anne.bovy@baelen.be) pour plus d'infos ou pour poser votre candidature.

Pour postuler, il faut :

- ✓ être âgé d'**au moins 18 ans**,
- ✓ être **inscrit au registre électoral** de sa commune,
- ✓ être **Belge** et ne pas avoir été déchu du droit de vote.
- ✓ Bien sûr, il faut aussi **être disponible le jour de l'élection le 13 octobre 2024**.



Administration communale de Baelen • rue de la Régence 1 • 4837 BAELEN
Tél. : 087 76 01 10 • Site internet : www.baelen.be

Bulletin communal bimestriel

Editeur responsable: Maurice FYON, Bourgmestre
Rédaction et coordination: Maurice FYON

Prochaine édition : **novembre – décembre 2024** distribué **du 4 au 8 novembre 2024**

Date limite de remise des documents : 15 octobre 2024

Envoi de documents par e-mail à bulletincommunal@baelen.be en fichier traitement de texte sans mise en page particulière, photos en format .jpg (300dpi) à envoyer en pièce jointe.

SITE INTERNET DE
LA COMMUNE DE BAELENwww.baelen.beBUREAUX
DE L'ADMINISTRATION
COMMUNALE

HORAIRE

LUNDI	8H30 - 12H
MARDI	8H30 - 12H ET 14H - 16H
MERCREDI	8H30 - 12H
JEUDI	8H30 - 12H ET 14H - 16H
VENDREDI	8H30 - 12H
SAMEDI	9H - 12H (PERMANENCE)

SUR RENDEZ-VOUS LES LUNDI, MERCREDI
ET VENDREDI APRÈS-MIDI

**Les dossiers d'urbanisme en cours
d'enquête publique sont consultables le
samedi durant la permanence.**

ATTENTION : l'agent présent lors de la
permanence n'a pas connaissance des
dossiers d'urbanisme, il ne pourra fournir
aucun renseignement ni prendre de
message.

Pour des informations sur les dossiers
d'urbanisme en cours d'enquête publique,
veuillez prendre contact avec le service
urbanisme (Madame Deliège) -
urbanisme@baelen.be ou 087.76.01.21
du lundi au vendredi

BUREAUX FERMÉS

L'Administration communale
sera fermée :

- Le vendredi 27 septembre
(Fête de la Communauté française)
- Le samedi 28 septembre
- Les vendredi 1^{er} et samedi 2 novembre
(Toussaint)
- Les samedi 9 novembre et
lundi 11 novembre (Armistice)



PLANNING PARUTIONS 2024 DU BULLETIN COMMUNAL

Période	Remise des textes à l'Adm. communale	Date de distribution postale
nov/déc 2024	15-oct-24	du 4 au 8 novembre



ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES

Jonah Lannier, rue Perkiets, 12/1 (22/06)
Marlon Neyken-Krott, rue de l'Invasion, 51 (03/07)
Alice Limme Tarrerias, rte de Dolhain, 28 (11/07)
Céleste Dumbruch, rue Plein-Vent, 3 (13/07)
Côme Van den Eynden, rue Longue, 30 (18/07)
Arya Brasseur-Tarantino, chemin Ocre, 14 (18/07)
Sophie Scholl, rue de l'Invasion, 11 (21/07)
Lydie Meessen, rue du Pensionnat, 19 (26/07)
Noah Medved, rte d'Eupen, 7/B (30/07)
Théo Vanderheyden, rue Saint-Paul, 10 (01/08)

DÉCÈS

Georgy Ferriere, époux de Liliane Corbeau, rue Cardijn, 21 (02/07)
Josiane Meyer, épouse de Marc Verhaegen, Forges, 73 (05/07)
Marc Gustin, époux de Viviane Bastin, chemin Ocre, 6 (06/07)
André Peiffer, veuf de Irmgard Lambertz, rue de la Station, 12 (10/07)
Edgar Huppermann, époux de Gislinde Leonhardt, clos de Jonquilles, 14 (11/07)
Salih Zararsiz, époux de Cemile Unal, Runschen, 24/A (12/07)

MARIAGE

Ludovic Lerho et Sabrina Moray, rue Albert 1^{er}, 20 (22/06)
Patricio Rivero Pereira et Jessica Nyssen, route d'Eupen, 44 (12/07)
Régis Blanchy et Marie-Louise Creutz, rte d'Eupen, 100 (13/07)
Quentin Thissen et Emilie Galère, rte de Dolhain, 31 (20/07)

CPAS DE BAELEN

UNE FOIS PAR MOIS AU CPAS DE BAELEN :

AIDE JURIDIQUE DE PREMIERE LIGNE

Permanences d'informations juridiques accessibles
gratuitement à TOUS !

Les prochaines permanences auront lieu **tous les troisièmes vendredis du mois :**

- ✔ **Vendredi 20/09/2024 de 10 à 11 heures**
- ✔ **Vendredi 18/10/2024 de 10 à 11 heures**
- ✔ **Vendredi 15/11/2024 de 10 à 11 heures**
- ✔ **Vendredi 20/12/2024 de 10 à 11 heures**





Il est bon de se sentir entouré dans ces moments difficiles.

Vos messages de sympathie, une fleur, une main tendue et votre présence ont beaucoup compté pour nous après la perte d'un mari et papa, Marc Gustin.

Nous vous remercions du plus profond du cœur.

Famille Gustin-Bastin



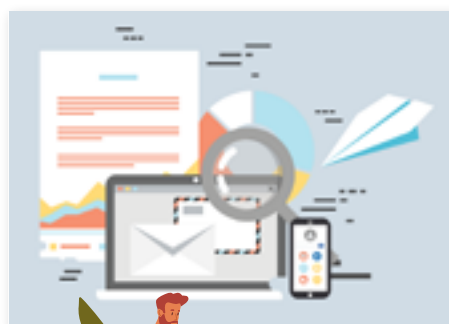
A vous qui avez montré tant d'estime et d'affection lors du décès de

Madame Bernadette WINTGENS

Nous vous remercions du fond du cœur.

Toutes vos attentions, vos messages et vos doux témoignages nous ont beaucoup touchés. Il a été réconfortant de se sentir entouré.

Sa famille et ses proches.



**VOUS AIMEZ PARTICIPER À NOS ACTIVITÉS !
VOUS SOUHAITEZ ÊTRE TENUE INFORMÉ DE
L'ACTUALITÉ COMMUNALE ?**

**ALORS, INSCRIVEZ-VOUS À NOTRE
NEWSLETTER SANS TARDER !**

**RENDEZ-VOUS SUR WWW.BAELEN.BE
POUR VOUS INSCRIRE**

OBJETS TROUVÉS

Renseignements: Administration
communale (087/76.01.10)

Les objets trouvés sont conservés à
l'administration communale.

**N'hésitez pas à contacter le service
population si vous avez perdu quelque
chose.**



TONTE DES PELOUSES

Nous attirons votre attention sur le fait que l'usage des tondeuses et de tout engin bruyant est

INTERDIT DURANT TOUTE LA JOURNÉE LES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS, ainsi que les autres jours entre 20h et 8h.

(Article 132.2 de l'Ordonnance de police administrative adoptée par le Conseil communal)

LE PARC D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES EUPEN - BAELEN



Les investisseurs qui souhaiteraient implanter leur entreprise dans le parc d'activités économiques de Eupen - Baelen, situé rue Mitoyenne, peuvent s'inscrire auprès de la SPI (Service Promotion Initiatives en Province de Liège). Ils seront dès lors inscrits sur une liste d'attente qui constitue l'ordre de traitement des dossiers.

**Atrium Vertbois, rue du Vertbois, 11 - B-4000 LIEGE |
Tél. : 04/230.11.11 | Fax : 04/230.11.20 | www.spi.be**



POSTE DE POLICE DE BAELEN

Heures d'ouverture :

Mercredi : de 13h00 à 17h00 > uniquement pour les plaintes.

Veuillez prendre rendez-vous au 087/76.66.71

En-dehors de ces heures, vous pouvez vous adresser à l'Antenne de Welkenraedt, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 du lundi au vendredi. Tél. : 087/343.580

EN CAS D'URGENCE, FORMEZ LE 101



ALE DE BAELEN (ASBL)

Rue de la Régence, 6 | B-4837 Baelen
Tél. : 087/76.01.28 | 0477/92.21.40
aledebaelen@gmail.com

Lundi : 8h30-12h00 / 13h00 - 16h00

Mardi : 8h30-12h00 / 13h00 - 16h00

Mercredi : joignable uniquement par téléphone ou par mail

Jeudi : joignable uniquement par téléphone ou par mail

Vendredi : Fermé

WELKENRAEDT, PLOMBIÈRES, BAELEN

Place des Combattants, 21

B-4840 WELKENRAEDT

T 087/69 32 00 - F 087/69 32 00

E maisondelemploi.welkenraedt@forem.be

Lundi et mercredi : 8h30 à 12h00 et 13h30 à 16h00

Mardi, jeudi et vendredi : 8h30 à 12h00





COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

À **BAELEN** ET À **MEMBACH**, LE JOUR DE COLLECTE DES DÉCHETS EST LE LUNDI : CHAQUE SEMAINE POUR LES DÉCHETS MÉNAGERS, UNE SEMAINE SUR DEUX POUR LES PMC ET PAPIERS/CARTONS (À VÉRIFIER DANS VOTRE CALENDRIER INTRADEL).

Les conteneurs ainsi que les sacs PMC et les papiers-cartons doivent être placés à rue le dimanche après 19h ou le lundi avant 6h.

Les poubelles qui n'ont pas été récoltées devront être reprises par leurs propriétaires jusqu'à la prochaine collecte. En effet, tout dépôt des poubelles en dehors des horaires prévus pour le ramassage pourrait être sanctionné par une amende.

Si vos poubelles n'ont pas été récoltées alors qu'elles avaient été déposées avant l'heure limite et ne présentaient pas d'erreur de tri, vous pouvez contacter Intradel au 04/240.74.74 dans les 24h de la collecte pour savoir si un deuxième passage peut être prévu.

PETIT RAPPEL DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE POLICE

Modalités de collecte des déchets ménagers et des déchets ménagers assimilés

Article 28

§1^{er}. Les déchets ménagers et les déchets ménagers assimilés sont déposés dans les récipients de collecte devant l'immeuble d'où ils proviennent, au jour fixé par le collège communal et au plus tôt la veille à 19 heures. Les collectes pouvant débuter dans certains quartiers dès 7 heures du matin, tout usager prend ses dispositions afin que les déchets soient sortis à temps. L'usager prend également toutes les précautions de rigueur compte tenu des circonstances et prévisions météorologiques.

§10. Si pour quelque raison que ce soit (neige, verglas, grève,...), la collecte n'a pas été effectuée le jour fixé, les récipients de collecte et, d'une manière générale, les déchets non collectés doivent être rentrés par les personnes les ayant déposés et ce, le jour même à 20 heures au plus tard.

Dépôt anticipé ou tardif

Article 29

Un dépôt anticipé ou tardif constitue une infraction à la présente ordonnance. Par dépôt anticipé, on vise le dépôt qui ne respecte pas les modalités d'horaire fixées par la présente ordonnance. Par dépôt tardif, on entend le dépôt qui est réalisé après le passage de l'opérateur de collecte de déchets.

INTERDICTIONS DIVERSES

Article 40.

Il est interdit :

De déposer ou de laisser des récipients le long de la voirie publique à des jours autres que ceux prévus pour la collecte, sauf autorisation écrite et préalable du Bourgmestre ; s'ils ne sont pas collectés en même temps que les déchets qu'ils contiennent, les récipients doivent être rentrés le jour même de la collecte ;

Sanctions

Article 41

Sans préjudice de l'éventuelle sanction administrative prononcée par le Collège communal, sera puni d'une amende administrative de maximum 250 euros quiconque contrevient aux dispositions des articles des sections 1 à 8 du présent chapitre.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DE LA FORÊT DOMANIALE DE L'HERTOGENWALD OCCIDENTAL

Le Service public de Wallonie- SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement - Département de la nature et des forêts (DNF) - Direction extérieure de Liège, a initié la rédaction du projet de plan d'aménagement de la forêt domaniale de l'**Hertogenwald occidental**.

Ce projet de plan est situé dans les communes de Baelen, Jalhay et Limbourg est soumis à enquête publique.

Les administrations communales de Baelen, Jalhay et Limbourg portent donc à la connaissance de la population le projet de Plan d'aménagement (PPAF) de la Forêt domaniale de l'**Hertogenwald occidental** ainsi que son Rapport d'Incidences Environnementales (RIE). Cette enquête publique a pour but de recueillir l'avis du public en vue de l'adoption de ce plan par le ministre wallon en charge des forêts de la Région Wallonne, propriétaire de la Forêt domaniale de l'**Hertogenwald occidental**.

Vous pouvez consulter ce Plan et émettre vos remarques pendant la durée de l'enquête publique, dans les bureaux de l'administration communale de Baelen (087/760152). Des renseignements complémentaires peuvent y être obtenus ainsi qu'auprès du cantonnement du DNF de Verviers (Rue de Dinant 11, 4800 Verviers, mail : cantonnement.nature.forêts.verviers@spw.wallonie.be ; tél. : +32 (0) 87 29 34 80) et à la Direction de LIEGE (Esplanade Simone Veil 1, B - 4000 Liège, mail : nature.forêts.liege@spw.wallonie.be).

L'ENQUÊTE PUBLIQUE SE DÉROULE DU 01/07/2024 AU 14/09/2024*

* Conformément à l'article D.29-13. §2, l'enquête publique est suspendue entre le 16 juillet et le 15 août.

Le Plan peut être consulté dans les bureaux de l'administration communale de Baelen chaque jour ouvrable **de 08h30 à 15h00**

Le samedi de 09h00 à 12h00

UNE RÉUNION D'INFORMATION EST ORGANISÉE :

le 25/07/2024 à 18h00

dans la salle du Conseil de l'Administration communale de Baelen Rue de la Régence 1 - 4837 Baelen

Le lien ci-après permet de consulter le dossier complet, sous format informatique, du projet de plan d'aménagement de la forêt domaniale : <https://drive.google.com/drive/folders/1W9xynuGsq8MjbtftUXrlzuevyn3xBzEC?usp=sharing>





BUDGET PARTICIPATIF

DES PROJETS PAR LES CITOYENS, POUR LES CITOYENS !

ENGAGÉE DANS UNE DÉMARCHÉ DE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE, LA COMMUNE DE BAELEN DONNE L'OPPORTUNITÉ AUX BAELENOIS ET MEMBACHOIS D'ÉLABORER DES PROJETS D'INITIATIVE CITOYENNE. UN BUDGET DE MAXIMUM 30 000 EUROS EST PRÉVU À CET EFFET.

VOUS ÊTES UN CLUB, UNE ASSOCIATION, UN GROUPEMENT INFORMEL DE CITOYENS ET VOUS AVEZ DES IDÉES POUR VOTRE VILLAGE OU VOTRE QUARTIER ? ALORS N'HÉSITEZ PLUS ET PROPOSEZ VOTRE PROJET !

MODE D'EMPLOI

Quels types de projets proposer ?

Pour être retenus, les projets devront répondre aux conditions suivantes :

- ✔ rencontrer l'intérêt général
- ✔ être localisés sur le territoire de la commune et apporter une plus-value à ce territoire
- ✔ respecter scrupuleusement les règles d'engagements d'un crédit du budget extraordinaire. En cas de doute, des informations pourront être fournies par l'administration communale

- ✔ relever des compétences communales
- ✔ être cohérents et compatibles avec les réalisations en cours sur le territoire de la commune
- ✔ être soutenus par au moins 10 personnes du quartier/de l'association concerné(e) par le projet

La date limite pour la remise des projets est fixée au 3 novembre 2024

Les projets déposés seront analysés par la commission de sélection et les porteurs de ces projets seront invités à venir les présenter. La commission de sélection choisira ensuite les projets qui seront retenus en veillant à respecter le règlement mentionné ci-dessous.

Le règlement complet, ainsi que le formulaire de présentation des projets sont téléchargeables sur le site www.baelen.be (dans la rubrique actualités).

Une version papier de ces documents peut également être demandée à l'administration communale durant les heures d'ouverture.



LE MÉRITE SPORTIF, CULTUREL ET ASSOCIATIF SERA À NOUVEAU DÉCERNÉ CETTE ANNÉE LORS D'UNE SOIRÉE FESTIVE LE SAMEDI 28 SEPTEMBRE 2024.



Le mérite sportif, culturel et associatif sera à nouveau décerné cette année lors d'une soirée festive le samedi 28 septembre 2024. Les candidatures peuvent être proposées par toute personne intéressée **avant le 15 septembre** à l'aide du formulaire disponible à l'administration communale ou téléchargeable sur <https://www.baelen.be/loisirs/merite-sportif-culturel-et-associatif/merite-sportif-culturel-et-associatif-2024>

❗ Toutes les modalités et informations utiles concernant l'organisation de la soirée du mérite sportif, culturel et associatif seront communiquées en temps voulu.

CI-DESSOUS LE RÈGLEMENT :

Règlement relatif aux mérites sportif, culturel et associatif

Article 1^{er} : Les mérites sportif, culturel et associatif sont attribués chaque année. La période de référence est située entre le 1er septembre de l'année précédente et le 31 août de l'année en cours.

Article 2 : Pour le mérite sportif, toutes les spécialités et disciplines sportives sont mises sur pied d'égalité, qu'elles soient exercées par des sportifs professionnels ou amateurs, valides ou moins valides.

Article 3 : Les candidats pour les mérites sportif, culturel et associatif doivent :

- ✔ S'il s'agit de personnes physiques : être domiciliées à Baelen ou pratiquer leur activité dans un club ou groupement ayant son siège social dans la Commune.
- ✔ S'il s'agit de clubs ou groupements : avoir leur siège social et leurs activités principales à Baelen.

Article 4 : Les candidatures, présentées par toute personne intéressée, appuyées par des documents et justifications utiles (curriculum, articles de presse, ...), sont adressées à l'administration communale pour la date qui aura été fixée par elle, à l'aide du formulaire disponible à l'administration communale et également téléchargeable sur le site de la Commune.

Article 5 : Le jury d'attribution est composé de la façon suivante :

- ✔ Président : l'Echevin des Sports en exercice.
- ✔ Membres de droit : le Bourgmestre, l'Echevin de la Culture et deux Conseillers communaux en exercice.

- ✔ Membres facultatifs : un représentant de chaque association culturelle et sportive de la Commune.

Article 6 : Trois prix sont attribués, à savoir :

- ✔ Le mérite sportif, attribué annuellement à un club, un groupement ou un sportif qui, dans la pratique de son sport, contribue au renom du sport. Un ou deux accessits pourront être attribués.
- ✔ Le mérite culturel, attribué annuellement à un groupement ou une personne qui s'est distingué(e) dans la pratique de son activité culturelle.
- ✔ Le mérite associatif, attribué annuellement pour autant qu'une candidature le justifie, à une personne qui s'est dévouée depuis de nombreuses années dans le monde sportif, culturel ou associatif local.

Article 7 : Le jury définira son mode de fonctionnement. Il a la faculté de ne pas attribuer un ou plusieurs mérites en l'absence de candidatures valables et de proposer en séance un candidat qui n'aurait pas envoyé de candidature. Ses décisions sont sans appel et se prennent en séance unique.

Article 8 : Les prix seront remis au cours d'une séance officielle et publique.

Règlement relatif aux mérites sportif, culturel et associatif adopté le 14 mars 2022 et modifié le 13 mai 2024 par le Conseil communal de Baelen.

Le samedi 28/09/2024



Soirée festive des mérites sportif, culturel et associatif **à 20h**

Au programme:

Prestation du club de gymnastique et de karaté de Baelen

Quelques morceaux de la Fanfare de Baelen

Une présentation de gymnastes du Eupener Turnverein

« Rhönradvorstellung »

et concert Nora Volon qui a participé à « The Voice » en 2022



Foyer Culturel et Sportif de Baelen





Marché Saveurs nature



- ✿ Producteurs et artisans locaux,
- ✿ Dégustations,
- ✿ Ateliers,
- ✿ Produits de bouche

Espace des Rencontres



Marché local/bio et zéro déchet

VISITES GUIDÉES EN PAYS DE VESDRE



2024 • 2025

VERVIERS & ALENTOURS



VISITES GUIDÉES EN PAYS DE VESDRE AVEC L'AGAV

Adulte : 5€
Enfant -12 ans :
GRATUIT

Merci de prévoir le compte juste !
Réservation non-obligatoire...



En toutes saisons et par tous les temps, les guides touristiques sont disponibles pour vous ! Au menu : qualité, passion, convivialité, échanges, partages...

Êtes-vous prêts à explorer la région à travers le beau temps, le mauvais temps, la neige et le soleil ?

Nos guides n'attendent que vous !

16 mars 2025

AU COEUR DE LA VILLE DE DISON

Au départ de l'église Saint-Fiacre consacrée en 1858, nous découvrirons le cœur de Dison. Cette commune, longtemps associée au développement économique de Verviers, verra en 1947 se fonder la S.C. Interlait. Nous évoquerons l'actuel Tremplin, le poète local Adolphe Hardy et d'autres personnalités dynamiques.



Point de départ :
14h00, Eglise Saint-Fiacre,
4820 Dison

Renseignements :
087/22.12.94

13 avril 2025

SUR LE CHEMIN DES DUCS DU LIMBOURG

Venez découvrir le chemin des Ducs au départ et autour de Limbourg. Qui sont ces Ducs ? Où mène ce chemin ? Existe-t-il encore ? Voilà quelques questions auxquelles nous répondrons tout en savourant le charme de la ville haute : patrimoine, jardins, histoire, mais aussi de ses alentours "par monts et par vaux".

Attention : fort dénivelé. Non accessible aux personnes à mobilité réduite. Attention: 2e dimanche du mois exceptionnellement !



Point de départ :
14h00, Arvô, Place Saint-Georges 30,
4830 Limbourg

Renseignements :
0497/70.24.08

9 septembre 2024

VERVIERS LIBÉRÉE !

À l'occasion du 80e anniversaire de la libération de Verviers (09/09/1944), l'AGAV propose des visites guidées uniques sur cette période tragique de 40-45 dans notre ville ! Un parcours inédit d'environ 2 kilomètres en plein-cœur de Verviers pour rappeler l'occupation allemande et cette journée folle du 09 septembre 1944.

Attention: exceptionnellement un lundi vu la date !

Les guides vous proposent un sujet spécial à travers des visites uniques à ne pas manquer ! Le prix reste le même : 5€ par adulte et gratuit pour les enfants jusqu'à 12 ans. Paiements en espèces le jour J. Une journée, 3 départs de la place du Marché à Verviers :

14h00 - 16h30 - 19h00
(Arrivée au Monument de la Victoire)

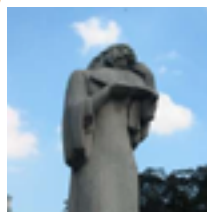
Exceptionnellement:
les réservations sont obligatoires !
au 087/78.79.99
ou info@paysdesvesdre.be



20 octobre 2024

LES ILLUSTRES HEUSYTOIS

Heusy s'illustre par ses villas et ses agréables sentiers de promenade. Souvent méconnue, c'est aussi une riche Histoire faite d'anecdotes, d'événements et de personnages. Heusytois d'origine, d'adoption et parfois provenant de contrées plus éloignées, les rues, places et certains bâtiments nous rappellent que Heusy a tout d'un petit Montmartre verviétois ! Mais alors, qui sont ces illustres heusytois ?



Point de départ :
14h00, Eglise Saint-Hubert, 4802 Heusy & arrivée rue Jean Gôme

Renseignements :
0498/30.94.86

L'Association des Guides de l'Arrondissement de Verviers (A.G.A.V.), en collaboration avec la Maison du Tourisme du Pays de Vesdre, souhaite faire découvrir au grand public le patrimoine naturel, culturel et industriel de la région verviétoise par une approche multidisciplinaire. Elle cherche à développer l'activité touristique en aidant à comprendre l'évolution urbaine et ses aspects particuliers. Toutes les balades proposées par l'A.G.A.V. sont assurées par des guides diplômés.

Infos : Nicole BRAYEUR (Présidente)

+32 (0) 494/94.09.96

18 mai 2025

MANGOMBROUX : FAUBOURG DYNAMIQUE DE VIERVIER

Comment une vallée marécageuse et inhospitalière est devenue en deux siècles un des faubourgs les plus dynamiques de Verviers. Mangombroux, son moulin, son vélodrome, sa piscine, ses anciennes fermes... ou tous les petits secrets d'un coin à découvrir.



Point de départ :
14h00, Eglise de Mangombroux,
4802 Heusy

Renseignements :
087/22.12.94

15 juin 2025

LAMBERMONT : REFUGE DES NOTABLES VERVIÉTOIS

Le « mont de Lambert » appartenait au Duché de Limbourg. Seigneurie des Rechains dans sa partie méridionale. Elle servit de frontière « poreuse » avec le Marquisat de Franchimont. Sa situation en surplomb l'a prédestinée à accueillir les manoirs et autres châteaux des notables verviétois. Nous irons sur les traces du passé en observant les effets de l'urbanisation moderne.



Point de départ :
14h00, Eglise de Lamberton,
4800 Verviers

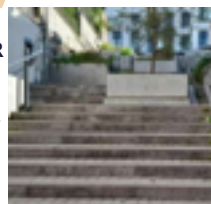
Renseignements :
0486/84.99.37

17 novembre 2024

S'EXTIRPER DE SON TROU POUR CHERCHER QUELQUE LUEUR

(E. ANGENOT)

Si les escaliers inspirent les poètes, ils sont surtout là pour graver les pentes. Très tôt, des ponts et des passerelles ont franchi la Vesdre et des escaliers sont apparus sur les flancs pentus de la colline. Les escaliers de la rive droite, plus rustiques et plus escarpés que ceux de la rive gauche, nous offriront de beaux panoramas.



Point de départ :
14h00, pont rue Renier,
4800 Verviers
Renseignements :
087/22.94.85

19 janvier 2025

VENEZ SUIVRE AVEC NOUS « LE CANAL »

Un canal ? À Verviers ! Vous rigolez ! En gondole ? Et oui, un canal et nous le suivrons de son départ à l'endroit où il rejoignait la Vesdre. Présence visible, invisible, anecdotes, vie ouvrière quotidienne sur son parcours et influence sur les endroits inondés.

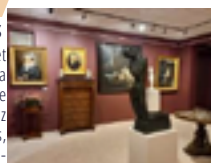


Point de départ :
14h00, l'ancienne usine « Le Chat »,
rue de Limbourg 41, 4800 Verviers &
arrivée Pont du Chêne
Renseignements :
0472/88.22.14

16 février 2025

LES MUSÉES DE VIERVIER

En 2024, le musée des Beaux-Arts et de la Céramique de Verviers a rouvert ses portes dans une toute nouvelle scénographie ! Venez découvrir, à travers ses collections, l'histoire du musée depuis Jean-Simon Renier jusqu'aux grands donateurs. Réservations obligatoires au 0494/94.09.96 (nombre limité de participants !)



Point de départ :
14h00, rue Renier 17,
4800 Verviers

Renseignements :
087/32.60.89

Vous êtes membre d'une association, d'un club, d'un groupement ? Enseignant dans une école ? Et vous souhaitez découvrir ou faire découvrir notre région autrement ? L'AGAV vous propose différentes balades thématiques : Cœur historique de Verviers, parcours des fresques, Limbourg, Verviers ville insolite, l'Hôtel de Ville de Verviers, le Tour du Pays de Vesdre,...

Prenez contact avec nous par e-mail : info@paysdesvesdre.be ou rendez-vous sur www.paysdesvesdre.be/groupe !



Tout au long de l'année, le Royal Syndicat d'Initiative de Limbourg vous propose de découvrir un des plus beaux villages de Wallonie, ancienne capitale du duché de Limbourg.

Ressourcez-vous en parcourant l'ancienne ville et sa région riches de découvertes entre culture et nature.

Toutes les infos : info@limbourg-tourisme.com ou www.limbourg-tourisme.com

MAISON DU TOURISME DU PAYS DE VESDRE

Rue Xhavée 61 | B - 4800 Verviers | +32 (0) 87/78.79.99

info@paysdesvesdre.be | www.paysdesvesdre.be | www.fwgt.be



©: MPA, ARVA, FERNAND ANTONIOLI, PATRICK OUTTERS, BLACK BOX PHOTO, MARIE-ANDRÉE DEVALUX, MUSÉES DE VIERVIER, PCIN, BERNARD CHARLIER, CELLULE COMMUNICATION VILLE DE VIERVIER, LAURENT DEFURNY



Avec le soutien du Commissariat Général au Tourisme de la Région Wallonne et la Fédération du Tourisme de la Province de Liège



**Je marche
pour ma
forme
à Baelen**

dès le 15 septembre

**LE
DIMANCHE
MATIN**

PARC COMMUNAL DE BAELEN
Inscription obligatoire -
places limitées



La vie grandeur nature

LA SESSION D'AUTOMNE JE MARCHÉ POUR MA FORME DÉMARRE CE DIMANCHE 15 SEPTEMBRE !

DEUX GROUPES DE NIVEAU SONT PROPOSÉS :

- ✓ **Groupe 1** : Vous souhaitez être actif/ve mais sans partir sur un rythme trop soutenu.
- ✓ **Groupe 2** : Pour vous marche nordique rime avec transpiration et progrès au niveau de votre technique. Le rythme dans ce groupe sera donc un peu plus soutenu.

Que vous choisissiez un groupe ou l'autre, la convivialité restera le maître mot, pas d'esprit de compétition en vue. En cas de doute, les coachs pourront vous aiguiller vers le groupe qui vous conviendra le mieux.

INFOS PRATIQUES :

- ✓ Séances encadrées les dimanches matin pendant 12 semaines au départ du parc communal de Baelen à 9h (groupe 2) ou du parking du nouveau cimetière, Chemin de la Joie, à 9h30 (groupe 1)
- ✓ Inscription obligatoire, places limitées !
- ✓ **Prix : 40 €** (encadrement et assurance compris)
- ✓ **Matériel à prévoir** : chaussures adaptées à la marche, bâtons de marche nordique (conseils d'achat possibles auprès des coachs)
- ✓ Inscriptions obligatoires et limitées via ce lien :
<https://forms.gle/t624RbcLZMAuTvQL8>

PLUS D'INFOS :

marie-louise.creutz@baelen.be



**je cours
pour ma forme**

Commune de
Baelen

Inscriptions
ouvertes

SESSION DE 12 SEMAINES
Mercredi à 19h00 et dimanche à 10h
Cinq niveaux
Reprise le 11 septembre

CE MERCREDI 11 SEPTEMBRE, JE COURS POUR MA FORME REPART POUR TROIS MOIS DE PLAISIRS SPORTIFS EN TOUTE DÉCONTRACTION À BAELEN !

Les inscriptions se font uniquement via le lien suivant :

<https://bit.ly/3LVEPN8>

Pour cette nouvelle session, cinq niveaux vous sont toujours proposés :

- ✓ 0-5 km
- ✓ 4-8 km (programme 5-10 adouci)
- ✓ 5-10 km, 7-10 km (programme 5-10 renforcé)
- ✓ 10+

Les objectifs du programme peuvent être résumés en deux mots :

SANTÉ ET CONVIVIALITÉ.

Courez nous rejoindre !

INFOS PRATIQUES :

- ✓ Lieu de rendez-vous : **Parc communal de Baelen** (près de l'église)
- ✓ Quand : Les mercredis à 19h et dimanches à 10h pendant douze semaines à partir du mercredi 11 septembre
- ✓ Combien : **40 €/personne** (comprend une assurance et 2 séances encadrées/semaine)

BESOIN DE PLUS D'INFOS ?

arnaud.scheen@baelen.be



ILS SONT LÀ !

DES PARKINGS VÉLO À BAELEN ET À MEMBACH ONT VU LE JOUR.

Des parkings sécurisés accessibles à tous les cyclistes à **Baelen** et à **Membach** !

- ✓ **À Baelen** : sur le parking à côté de la maison du Patro, accessible depuis la route de Dolhain
- ✓ **À Membach** : sur le terrain de l'école, accessible depuis la rue Jean Renardy

Venez avec votre propre cadenas et rangez votre vélo à l'abri.

GRAND NETTOYAGE DE BAELEN/MEMBACH



VOICI LES DATES DE NOS BALADES RAMASSAGE DÉCHETS
ORGANISÉES PAR L'ÉQUIPE CLEAN WALKER BAELEN-MEMBACH

LE GRAND
NETTOYAGE

Quand ? Le dimanche 24
mars de 10h à 12h

Où ? RDV dans
communal d
(Attention : Gra
de printe



Quand ? Le dimanche 21
avril de 10h à 12h.

Où ? RDV devar
de Mem



Quand ? Le dimanche
23 juin de 10h à 12h

Où ? RDV dans le
communal d



Quand ? Le dimanche 8
septembre de 10h à 12h

Où ? RDV devant l'église
de Membach

Retrouvez-nous sur
Facebook :
<https://www.facebook.com/CleanWalkerBaelenMembach/>

**Informations
pratiques :** Nous
fournissons les sacs, les
gants, les chasubles et
les pinces.

L'équipe Clean Walker Baelen Membach
(GT propreté publique)

Personne de contact : Cindy Bours

Par email : cindy.bours@baelen.be

Par téléphone : 0498/40.19.57



RETOUR DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC TOUTE LA SEMAINE

BONNE NOUVELLE, BAELEN BIENTÔT EN 100% LED

EXPLICATIONS !

Avec le remplacement de plus de 200 points d'éclairage durant cet été, notre commune va atteindre 85% d'éclairage LED en 2024. En 2025, ce chiffre passera à 100% !

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES ?

- ✓ Diminution importante de la consommation électrique
- ✓ Diminution de la pollution lumineuse par un éclairage plus ciblé
- ✓ Diminution de la puissance lumineuse de 50% (dimming) entre 22h et 6h



À partir de 85% de LED sur le réseau communal, l'extinction complète de l'éclairage public entre minuit et 5h perturbe la fonction "dimming" des LED et occasionne donc une augmentation de la consommation électrique globale.

Au vu de ces nouveaux éléments, le collège communal a décidé de rétablir l'éclairage nocturne toute la semaine. Comme indiqué

ci-dessus, sa puissance sera diminuée de 50% entre 22h et 6h, s'inscrivant ainsi dans les objectifs de réduction de la consommation d'énergie et de préservation de la biodiversité. Les personnes qui ressentaient un sentiment d'insécurité seront également rassurées.

Le changement sera bientôt effectif, il demande un peu de temps à notre gestionnaire ORES.

Commune de
Baelen

“Reden, reden, ... l'ernen!
Activités ludiques et sans prise de tête
pour oser parler l'allemand !”

65€
Nouvelle session

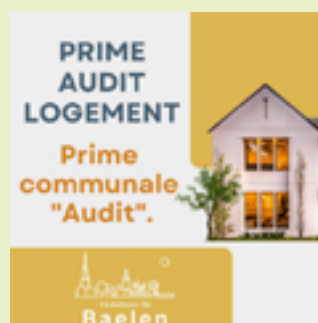
de 19h à 20h30
Reprise le 16/09

Au Bailus à Baelen

- ° **Dès 15 ans** : les lundis du 16 septembre jusque fin janvier
- ° Connaissances de base de l'allemand requises (niveau A2/B1)
- ° **Infos et inscriptions** : ° arnaud.scheen@baelen.be
° 0494/086872

PRIME AUDIT LOGEMENT :

VU LA HAUSSE DES PRIX DE L'ÉNERGIE, VOUS VOULEZ RÉDUIRE
VOS CONSOMMATIONS ET ENVISAGEZ DE CE FAIT DES
TRAVAUX DE RÉNOVATION DANS VOTRE LOGEMENT ?

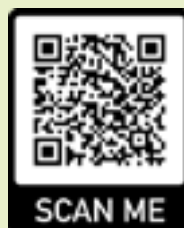


Afin de réduire la consommation d'énergie des bâtiments sur le territoire et d'aider les propriétaires dans la démarche de rénovation énergétique de leur logement, la commune de Baelen a décidé de proposer une prime communale "Audit".

Le particulier pourra bénéficier au final d'un Audit "gratuit" (selon

certaines conditions règlement communal relatif aux critères et modalités d'attribution d'une prime audit logement)

Téléchargez le formulaire de demande de prime pour la réalisation d'un audit logement via le QR code ou via notre site communal.



Merci de déposer le document complété à l'adresse suivante : Administration Communale (à l'attention de Monsieur **Steinbusch**) OU via mail à sebastien.bertrand@plombieres.be

Votre formulaire sera dirigé vers le tuteur en énergie qui analysera votre dossier.



LA COMMUNE DE BAELEN S'EST ENGAGÉE COMME ORGANISME D'ACCUEIL POUR LE SERVICE CITOYEN.



SI TOI AUSSI TU AS ENTRE 18 ET 25 ANS, ENVIE DE RÉFLÉCHIR À TON AVENIR ET DE TE RENDRE UTILE AUX AUTRES...
ALORS LE SERVICE CITOYEN EST FAIT POUR TOI ! REJOINS-NOUS POUR UNE MISSION DE 6 MOIS !

Plus d'infos : <https://www.service-citoyen.be/>



Centre de prêt : bibliothèque
Accueil du public
Animations
Classement



**PARTICIPE AU PRÊT DES LIVRES
MAIS AUSSI AUX ANIMATIONS ET AU
FONCTIONNEMENT GENERAL DU LIEU**

Commune de Baelen - Bibliothèque



Plateforme pour le Service Citoyen asbl / Platform voor de
Samenlevingsdienst vzw Rue du Marteau, 21 - 1000 Bruxelles
+ 32 2 256 32 44 www.service-citoyen.be/
www.samenlevingsdienst.be



Ecoles communales
Maternelle et primaire
Accompagnement des élèves
Education à l'environnement



**DES ECOLES À TAILLE HUMAINE AU
CŒUR DU VILLAGE OÙ CHAQUE
ENFANT PEUT TROUVER SA PLACE**

Commune de Baelen - Ecoles fondamentales de Baelen et de Membach

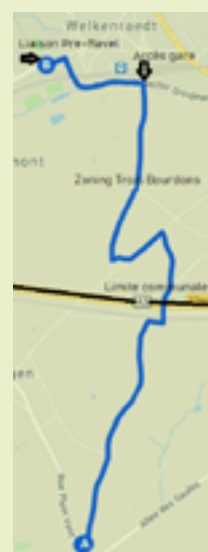


Plateforme pour le Service Citoyen asbl / Platform voor de
Samenlevingsdienst vzw Rue du Marteau, 21 - 1000 Bruxelles
+ 32 2 256 32 44 www.service-citoyen.be/
www.samenlevingsdienst.be



LIAISONS CYCLABLES VERS WELKENRAEDT ET VERS EUPEN

À la fin du printemps, le revêtement des liaisons cyclables prévues depuis Baelen vers Welkenraedt et vers Eupen a été placé. Une signalisation et des barrières sont également prévues pour empêcher le trafic automobile de transit. Ces itinéraires sécurisés sont accessibles depuis le centre de Baelen et s'inscrivent dans le réseau qu'il reste encore à développer à moyens termes.



DISTRIBUTION DU BULLETIN COMMUNAL

Si vous n'avez pas reçu votre bulletin communal dans votre boîte aux lettres, sachez que dans les jours qui suivent la distribution postale, nous déposons une quinzaine d'exemplaires dans les boulangeries de notre commune. Si votre voisin n'a pas reçu son bulletin communal, faites-lui suivre cette information.

FAIRE PARAÎTRE DE L'INFO DANS LE BULLETIN COMMUNAL

L'objectif du bulletin communal est de relayer l'information locale à l'attention des habitants de notre commune, que ce soit sur la vie sociale, administrative, culturelle, associative ou économique. S'il s'agit d'information commerciale, vous devez contacter la société **Régifo** (tél **071/74.01.37**) qui gère, par convention, les parutions publicitaires qui sont payantes.

Concernant les activités d'associations locales, il suffit d'envoyer par mail à bulletincommunal@baelen.be un fichier en format traitement de texte (type Word) avec vos activités, actualités... Pour les remerciements suite à un décès, une communion, un anniversaire de mariage... la procédure est identique.

Nous sommes ouverts à toute suggestion pour traiter de sujets divers, notamment pour la rubrique « dossier » avec une analyse détaillée, ou en version courte dans la rubrique des nouvelles « en bref ». N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, critiques, idées, coups de cœur, par e-mail (bulletincommunal@baelen.be) ou par téléphone au Bourgmestre, qui gère la coordination (**0476/40.67.14**).

Pour rappel, la date limite de remise des textes est fixée au 15 du mois qui précède la parution. Pensez-y et n'oubliez pas d'anticiper!



VOTRE COMMUNE EST ÉGALEMENT SUR FACEBOOK!
N'HÉSITEZ-PAS À NOUS SUIVRE !

Assainir votre sol suite à une fuite de mazout ?

Prenez le taureau par les cornes.

Introduisez votre demande sur promaz.be pour notre aide et soutien financier.



VOUS SOUPÇONNEZ UNE POLLUTION DU SOL DUE À UNE FUITE DE VOTRE RÉSERVOIR DE MAZOUT OU DE L'UNE DE SES CONDUITES ? DANS CE CAS, VOUS POUVEZ COMPTER SUR PROMAZ*, LE FONDS QUI VOUS AIDE OPÉRATIONNELLEMENT ET/OU FINANCIÈREMENT POUR L'ASSAINISSEMENT DU SOL, Y COMPRIS POUR UN ASSAINISSEMENT DÉJÀ EFFECTUÉ PAR LE PASSÉ. UN SOULAGEMENT POUR VOUS ET POUR L'ENVIRONNEMENT !

POURQUOI PROMAZ ?

L'assainissement d'un sol pollué peut s'avérer coûteux. C'est précisément pour cette raison que le Fonds Promaz a été créé. Fruit d'un accord de coopération entre le gouvernement fédéral et les gouvernements régionaux, il a pour mission de traiter ce type de pollution et d'assainir les sols.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Tout propriétaire ou utilisateur final qui identifie une pollution du sol suite à une fuite d'un réservoir de mazout ou de l'une de ses conduites. Toutefois, les personnes ayant déjà assaini le sol dans le passé suite à une fuite de mazout peuvent également bénéficier du soutien financier du fonds ou de l'exécution des travaux d'assainissement nécessaires.

PROMAZ AIDE

Promaz aide pour l'assainissement du sol pollué des bâtiments avec une fonction résidentielle (maisons unifamiliales ou multifamiliales,

appartements, maisons avec espace pour la pratique d'activités professionnelles), mais aussi des bâtiments non résidentiels (immeubles de bureaux, écoles, hôpitaux, maisons de repos, édifices religieux, hôtels...). Il peut s'agir de réservoirs de mazout de chauffage encore en service, mais aussi de réservoirs mis hors service ayant causé une pollution du sol par le passé.

PRENEZ LE TAUREAU PAR LES CORNES !

Attention : les personnes souhaitant obtenir une aide et un soutien financier doivent introduire leur demande avant le 28 février 2025 (dans les 3 ans suivant la création du Fonds Promaz).

FAITES LE TEST

Pour savoir si vous pouvez bénéficier de l'intervention du Fonds Promaz, rendez-vous sur www.promaz.be/fr. Vous pourrez y faire un petit test qui vous permettra de savoir immédiatement si vous êtes éligible à l'aide du fonds.

INTRODUISEZ UNE DEMANDE

Vous pouvez introduire votre demande d'intervention sur le site web de Promaz via le formulaire en ligne (ou par courrier recommandé).

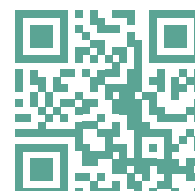
AVEZ-VOUS DES QUESTIONS ?

N'hésitez pas à contacter Promaz pour de plus amples informations.

Par e-mail : info@promaz.be

Par téléphone : **0800 63 636**

Du lundi au vendredi de 9h à 17h



**Interreg**

Cofinancé par
l'Union Européenne
Kofinanziert von
der Europäischen Union

Grande Région | Großregion

Écris l'avenir d'Interreg !

Sondage

La Commission européenne a besoin de votre avis : à quoi ressemblera la coopération transfrontalière de demain ?

Participez au sondage et faites entendre la voix des citoyens de la Grande Région !



© AdobeStock_Davide Angelini



@InterregGR | www.interreg-gr.eu | info@interreg-gr.lu

EVTZ Verwaltungsbehörde Programme Interreg Großregion
11, bd J.F. Kennedy, L-4170 Esch-sur-Alzette



7 & 8/09

Découvrez le programme complet des JOURNÉES DU PATRIMOINE

RECYCLE TON STYLE

la mode de Maude

ATELIER RÉPARATION

Le mardi 10/09 de 18h30 à 21h30

SCAN ME

Avec le soutien de
Wallonie

Intradel
et votre commune

INSCRIPTIONS GRATUITES ET LIMITÉES SUR www.intradel.be

Atelier de lutte contre la fast-fashion

Intradel, en partenariat avec notre service environnement, vous propose un atelier pour vous aider à lutter contre la mouvance très peu économe en matières premières : la fast-fashion, qui se caractérise par le renouvellement très rapide des vêtements proposés à la vente.

Inscriptions gratuites sur www.intradel.be

Où: à la Maison communale (salle du Conseil / 2^{ème} étage)



INONDATIONS 2021 COMMENT PRÉPARER L'AVENIR ?

NOUS GARDONS TOUS EN MÉMOIRE LES INONDATIONS DÉVASTATRICES DE JUILLET 2021. LES RÉSIDENTS DE LA RUE DE L'INVASION, DE PERKIETS, DE LA RUE DU MOULIN, DE LA RUE CARDIJN, DE LA RUE DE LA STATION ET DU BAS DE LA BOVEROTH ONT ÉTÉ GRAVEMENT AFFECTÉS PAR CES INONDATIONS. À CELA S'AJOUTENT ÉGALEMENT CERTAINS QUARTIERS DE BAELEN, BIEN QUE DE MANIÈRE PLUS RESTREINTE.

Ces inondations ont été causées par le débordement exceptionnel de la Vesdre et des ruisseaux traversant notre commune, en raison d'un phénomène climatique appelé « goutte froide » qui a entraîné des précipitations intenses sur plusieurs jours. Bien entendu, ce phénomène ne suffit pas à expliquer à lui seul l'ampleur de cette catastrophe naturelle. Ce que nous retenons de positif de ces jours difficiles, ce sont les élans de solidarité qui se sont manifestés dans les jours et semaines qui ont suivi cette situation malheureuse. Il faut penser :

- ✓ Aux ouvriers communaux qui, dans le cadre de leurs missions, ont travaillé jour et nuit pour répondre à la détresse des sinistrés.
- ✓ Aux citoyens qui, dès le 14 juillet, se sont précipités pour aider les sinistrés.

- ✓ Aux services administratifs de la commune qui ont assuré les contacts avec les autorités compétentes en situation de crise.
- ✓ Aux indépendants de notre commune qui n'ont pas hésité à sacrifier des journées de travail pour mettre leurs compétences au service des citoyens.
- ✓ Aux communes d'Aubel et de Welkenraedt qui ont mis du matériel et du personnel à notre disposition

Il faut également souligner les interventions des services de secours et de police, qui ont dû intervenir simultanément sur un vaste périmètre avec des moyens inadaptés à ce type de situation.

Le personnel de la commune et du CPAS a organisé et assuré des permanences pour aider les habitants dans leurs démarches auprès de leur assureur et du fonds des calamités. Concernant le relogement des personnes sinistrées, nous avons reçu peu de demandes, et celles-ci étaient très ponctuelles. Cependant, nous avons fait preuve de solidarité envers les sinistrés des communes voisines, dans la mesure de nos moyens.

CES ÉVÉNEMENTS ONT MONTRÉ LA RÉSILIENCE ET LA SOLIDARITÉ DE LA COMMUNAUTÉ FACE À L'ADVERSITÉ.

PHASE DE NETTOYAGE ET DE RECONSTRUCTION

Pour l'évacuation des tonnes de déchets, la commune a collaboré avec Intradef afin d'organiser cette opération.

Le nettoyage du lit de la Vesdre a été pris en charge par le SPW (Service public de Wallonie) et des militaires du 4^e génie d'Amay. De plus, la commune a orchestré plusieurs actions de nettoyage des berges, mobilisant le personnel communal ainsi que des bénévoles de notre commune et d'autres communes de Wallonie et de Flandre.



Rapidement, le SPW a confié la restauration des berges à des entreprises privées.

La première phase de restauration du collecteur, incluant des endoscopies, des travaux urgents et la restauration des trapillons, est achevée. La deuxième phase, qui comprendra le chemisage des canalisations, devrait commencer en septembre prochain. Enfin, la station d'épuration de Membach, gérée par l'AIDE et située en aval sur le cours de la Vesdre, a été remise en service.

La station d'épuration de Membach gérée par l'AIDE, la plus en aval sur le cours de la Vesdre parmi celles d'une certaine importance, a été remise en service.

POUR LES RESTAURATIONS RELEVANT DE LA COMMUNE

Les dégradations aux infrastructures publiques ont été bien moins importantes que celles relevées dans d'autres communes.

Nous avons introduit une demande d'aide à la réparation auprès de la Région wallonne. Le 1er février 2024, nous avons été informés que la commune recevrait une somme de 245.000 € pour entreprendre certains travaux de réparation. Par la suite, un auteur de projet a été désigné pour rédiger les cahiers des charges relatifs à ces travaux.

CES ÉVÈNEMENTS ONT ÉGALEMENT MIS EN LUMIÈRE L'IMPORTANCE DE METTRE EN PLACE DES MESURES DE PRÉVENTION VISANT À ATTÉNUER LES CONSÉQUENCES DE MODIFICATIONS CLIMATIQUES QUI SE MANIFESTENT DE FAÇONS DIVERSES SUR L'ENSEMBLE DE NOTRE PLANÈTE.

MESURES PRISES SUITE À CES ÉVÈNEMENTS

AU NIVEAU DE LA RÉGION WALLONNE

Un référentiel gestion durable des eaux pluviales réalisé par l'ULiège, sur demande du Gouvernement wallon est désormais disponible. Un nouvel outil d'aide à la décision qui vise avant toute chose de se prémunir d'éventuelles catastrophes.

Afin de reconstruire de manière résiliente les zones sinistrées, il convient d'analyser les causes des inondations et d'examiner les solutions qui peuvent être apportées. Dès lors, le Gouvernement wallon a, dans les semaines qui ont suivi les inondations de juillet 2021, lancé plusieurs études qui doivent permettre de mieux comprendre les causes des inondations et surtout d'étudier les diverses solutions pour mieux gérer et diminuer les risques liés aux inondations pour que pareilles situations puissent être évitées à l'avenir.

Pour rappel, dans le domaine de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, le Gouvernement wallon a décidé de :

- ✓ la réalisation d'un « *schéma stratégique multidisciplinaire du bassin de la Vesdre* » ;
- ✓ l'élaboration de deux référentiels d'encadrement des permis, l'un applicable en zone inondable et l'autre visant une meilleure prise en compte de la gestion des eaux pluviales sur tout le territoire. L'objectif est de disposer de guides de bonnes pratiques utiles à tout un chacun.
- ✓ La rédaction d'une circulaire relative à la constructibilité en zone inondable dès décembre 2021 afin d'apporter une aide à la décision dans la délivrance des permis sans attendre le résultat d'études.
- ✓ De nombreuses mares ont également été créées en Fagnes afin de ralentir l'arrivée des eaux dans la Vesdre et ainsi augmenter la capacité de rétention du bassin versant.





POUR LA GESTION DU BARRAGE DE LA VESDRE

Divers travaux et mesures ont été mis en œuvre, en voici un aperçu non exhaustif :

- ☑ Augmentation de la capacité d'empotement (quantité en plus que le barrage peut accueillir) a été doublée.
- ☑ Augmentation des capacités de restitution. La Vesdre à Eupen est un cours d'eau non navigable de 1ère catégorie. Une limitation de vallée impacte les capacités de vidange des barrages de la Vesdre et de la Gileppe. L'étude de modélisation hydraulique dans le cadre du Schéma stratégique multidisciplinaire du bassin versant de la Vesdre réalisée courant 2023/2024 suite à la crue de juillet 2021, a permis d'identifier plusieurs de ces limitations et propose des solutions d'aménagements permettant d'augmenter la capacité hydraulique de lit mineur de la Vesdre.
- ☑ Élaboration d'un PPUI (plan particulier d'urgence et d'intervention) en collaboration avec les services du Gouverneur.

AU NIVEAU DE LA COMMUNE

La fonctionnaire responsable de la planification d'urgence de la commune a élaboré un plan particulier d'urgence « **inondations** ». Les services du gouverneur ont félicité la rapidité et la qualité du travail accompli par la fonctionnaire

La commune a bénéficié de la collaboration d'un bureau d'étude désigné par le SPW. Cette étude s'est penchée sur le débordement de la Bach lors des inondations de juillet 2021 ainsi que sur la problématique des ruissellements rue des Fusillés.

Pour cette dernière, les récentes pluies importantes n'ont eu aucune conséquence pour les riverains, grâce à un réseau d'égouttage entièrement rénové. Cependant, si la situation venait à se détériorer, la mise en place d'un bassin de rétention en amont de la rue pourrait être envisagée. En ce qui concerne la Bach, les mesures recommandées seront examinées dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures publiques.

Le service technique provincial, responsable de la gestion des cours d'eau de 2^e catégorie, a également commandé une étude sur la problématique du débordement du ruisseau de Baelen, qui traverse la commune de Nereth à Forges. Les conclusions de cette étude sont attendues pour le mois de septembre.



Nous avons profité des travaux de réfection d'Allée des Saules pour rehausser le merlon (digue naturelle) longeant le cours d'eau, et il a été constaté que ce dispositif permet de prévenir le débordement du ruisseau lors des crues.

Dans le cadre du plan de gestion des risques d'inondations (PGRI) et en collaboration avec le contrat de rivière Vesdre (CRV), nous avons soumis au service compétent du SPW une série d'actions. Celles-ci incluent, entre autres, l'équipement du bassin d'orage avec des infrastructures facilitant un meilleur entretien, le curage et la création de fossés le long de certaines voiries, ainsi que l'installation de systèmes anti-retour sur certains avaloirs. Il est important de noter que la Région wallonne nous a octroyé un budget spécifique pour financer ces initiatives.

En matière d'urbanisme, nous nous conformons aux instructions édictées par le Gouvernement wallon, qu'il s'agisse des directives relatives aux constructions en zones inondées ou en zones d'aléas d'inondations. De plus, nous appliquons aux permis des règles visant à réduire le ruissellement des eaux par l'imperméabilisation des sols, en favorisant la création de zones de rétention d'eau et l'installation de citernes de récupération d'eau de pluie. Ces mesures sont susceptibles d'évoluer en fonction des nouvelles dispositions prises par le Gouvernement wallon.

QUI S'Y FROTTE S'Y PIQUE ... L'ORTIE COMMUNE

PAS BESOIN D'UNE GRANDE DESCRIPTION POUR VOUS PARLER DE L'ORTIE ! JE PENSE QUE TOUT LE MONDE LA CONNAIT OU A DÉJÀ SENTI SES EFFETS. IL EN EXISTE 11 ESPÈCES EN EUROPE. CHEZ NOUS, LA PLUS COMMUNE APPELÉE LA GRANDE ORTIE OU L'ORTIE DIOÏQUE, POSSÈDE DES PIEDS AVEC DES INFLORESCENCES MÂLES ET FEMELLES. PRÉSENTE SUR TOUT LE TERRITOIRE, ON LA RETROUVE SUR LES SOLS RETOURNÉS, DANS LES FRICHES, LE LONG DES CHEMINS, LES BORDS DE ROUTES ET DANS NOS JARDINS. ON LA RETROUVE MÊME SUR DES SOLS POLLUÉS RICHES EN NITRITES. ELLE AIME VOLONTIERS LES COMPOSTS ET LES DÉBLAIS DE TERRE.

Elle est très souvent considérée comme mauvaise herbe mal venue, mal aimée que l'on essaie d'éradiquer car elle provoque des brûlures alors qu'elle ne fait que se défendre des herbivores qui pourraient la consommer. En effet, plus les orties sont broutées par le bétail ou écrasées, plus il y aura de piquants à la repousse. Il s'agit du même système de défense que le houx : les feuilles se trouvant à portée des animaux brouteurs présentent beaucoup de piquants alors que plus haut dans l'arbre, les feuilles ne piquent pas.

COMMENT SE DÉFEND L'ORTIE ?

La tige et les feuilles sont recouvertes de fins poils creux appelés dards. Ces dards sont munis d'un renflement contenant du liquide urticant. Au moindre frottement avec la peau, la pointe du dard se brise libérant ainsi le liquide qui contient de l'histamine qui provoque des irritations, des brûlures et des petits boutons. Pour soulager rapidement les brûlures lorsque vous n'avez rien sous la main, froisser une feuille de plantain et frotter l'endroit douloureux. La substance contenue dans les feuilles va soulager les effets indésirables de l'ortie.

Malgré notre répulsion envers l'ortie, elle est pourtant bien utile dans la nature. Elle offre un abri parfait pour plusieurs espèces de papillons de jour (paon du jour, vulcain, petite tortue...) et de nuit (noctuelle, pyrale de l'ortie...) sans compter certains coléoptères comme le charançon de l'ortie ou les punaises. Pour nous, elle est utilisée comme plante ayant des vertus médicinales, industrielles, agricoles ou alimentaires.

En médecine, on reconnaît plusieurs propriétés à l'ortie : elle serait diurétique (augmentation de la sécrétion urinaire), elle agirait sur l'hypertension. Par ingestion des racines séchées, cela agirait sur les infections de la prostate. On cite encore dans la littérature la lotion d'ortie qui soignerait l'acné ou encore en bain de bouche pour les aphtes et les angines. Pour les femmes enceintes, la consommation d'ortie augmenterait la production de lait maternel. Riche en vitamines A, B et C et en fer, on lui prête encore l'action de soulager les rhumatismes si on l'utilise en cataplasme.

Dans l'industrie, autrefois, on filait les orties pour en faire des cordes et des toiles.

Dans le domaine agricole on fabrique le purin d'ortie bien connu des jardiniers. Pour le réaliser, il faut faire macérer pendant plusieurs jours

à l'abri de la lumière des orties hachées. Ce liquide va servir à la lutte contre le mildiou, comme insecticide contre les pucerons ou encore comme engrais naturel.



Dans l'alimentaire, on peut consommer l'ortie crue ou cuite. Attention toutefois que mangée crue, il est impératif de l'écraser ou mieux, de la broyer, afin de briser les poils urticants. Cuite ou blanchie, automatiquement les poils perdent leur effet urticant. La recette la plus connue est bien sur la soupe d'ortie. Avec quelques poignées de feuilles lavées, une ou deux pommes de terre, une gousse d'ail, le tout cuit dans une eau salée vous n'aurez plus qu'à mixer le tout, rectifier l'assaisonnement et servir en ajoutant un trait de crème fraîche liquide. Un peu moins connu, on peut réaliser un pesto d'orties aux noix. Il vous suffit de deux poignées de feuilles d'ortie, deux cuillères à soupe d'huile d'olive, deux gousses d'ail et une petite poignée de cerneaux de noix. Laver et blanchir à l'eau bouillante les feuilles. Mixer les orties cuites avec l'ail et les noix. Saler, poivrer et ajouter l'huile. Il n'y a pas que les feuilles qui sont comestibles. On peut manger les graines aussi bien fraîches que séchées. On peut en parsemer sur une salade ou encore sur les pâtes.

IL ME RESTE À RÉPONDRE À UN PETIT VRAI OU FAUX SUR LES IDÉES RÉPANDUES SUR L'ORTIE.

- **Pour les cueillir sans se faire piquer, il suffit de les prendre par le dessous dans le sens des poils ?**
VRAI ! Cela évite les piqures car les poils s'écrasent tous dans le même sens
- **Attendre la pluie car les orties ne piquent pas quand elles sont mouillées ?**
FAUX ! Il faut qu'elles soient coupées depuis au moins 12 heures et qu'elles commencent à sécher pour que les poils ne fassent plus d'effet
- **Retenir sa respiration empêche les piqures ?**
??? Difficile à dire car cela fonctionne chez certains alors que ça ne marche pas chez d'autres.
- **Certaines espèces d'orties ne piquent pas ?**
FAUX ! Toutes les onze espèces présentent en Europe piquent. On peut les confondre avec des plantes qui ressemblent aux orties comme le lamier jaune, le lamier pourpre mais ce ne sont pas des orties.
- **Les piqures sont dangereuses pour l'homme ?**
FAUX ! On ne risque pas grand-chose à part quelques démangeaisons qui disparaîtront rapidement.

L'ORTIE FAIT ENCORE PARTIE DE QUELQUES EXPRESSIONS CONNUES ET MOINS CONNUES :

- Il ne faut pas pousser « Bobonne » ou « Mémé » dans les orties, ce qui signifie qu'il ne faut pas pousser trop loin.
- L'amour est un jardin fleuri et le mariage est un champ d'orties.
- Une ortie dans le poulailler c'est un œuf de plus dans le panier.

Après tout ça, avant de pulvériser les orties de votre jardin, pensez à tous les services que les orties apportent à la nature.

Christian Desart | Guide Nature



LA BIBLIOTHÈQUE

Se situe **rue de la Régence** (rampe à droite de l'Administration communale – ancienne école maternelle).

HORAIRE

Lundi : 14h-17h30

Mardi : fermé

Mercredi : 10h30-18h

Jeudi : 14h-17h30

Vendredi : 14h-17h30

Samedi : 9h-13h



POUR RAPPEL

- ✓ La bibliothèque est gratuite jusqu'à 18 ans.
- ✓ Pour les adultes, la carte PASS coûte 6,00 € par an, pour emprunter à la bibliothèque de Baelen et aux bibliothèques de la province de Liège.
- ✓ Vous ne ressortez votre portefeuille que pour payer quelques centimes d'amende de retard quand vous oubliez de rendre vos livres dans les temps.
- ✓ Vous pouvez emporter 10 livres à la fois pour 4 semaines de prêt.
- ✓ Le catalogue des collections disponibles : mabibli.be

LA BIBLIOTHÈQUE EST AUSSI UNE GRAINOTHÈQUE



Vous pouvez y échanger des graines de fruits, fleurs ou légumes issus de votre jardin. En retour, vous choisissez d'autres graines et, une fois rentré chez vous, il ne reste plus qu'à semer, regarder pousser, récolter... Puis échanger à nouveau !

C'EST GRATUIT, BASÉ SUR LE PARTAGE, ET CELA PERMET DE TROUVER DES SEMENCES VARIÉES ET ADAPTÉES À NOTRE TERRITOIRE.



Pour être toujours au courant des dernières activités de la bibliothèque, suivez-nous sur sa page facebook :
BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE DE BAELEN

UNE QUESTION ?

CONTACTEZ-NOUS :

☎ 087 76 01 23 - ✉ bibliotheque@baelen.be



AGENDA

DATE	DÉTAILS	LIEU	HORAIRE	ORGANISATEUR + INFOS
07/09/2024	<i>friperie (vente de vêtements)</i>	Foyer Culturel	de 8h30 à 12h30	voir article
08/09/2024	<i>Marché Saveurs nature</i>	Espace des Rencontres	de 10h00 à 16h00	Commune de Baelen
08/09/2024	<i>Opération Clean Walker (nettoyage)</i>	Départ de l'église de Membach	de 10h à 12h	Voir article
10/09/2024	<i>Atelier Intradel</i>	Administration communale	18h30 à 21h30	Voir article
28/09/2024	<i>Soirée des mérites sportif, culturel et associatif</i>	Foyer Culturel	dès 20h	voir article
06/10/2024	<i>Balade</i>	Départ du parc communal à Baelen	13h30	Groupe balades
13/10/2024	<i>Balade champignons</i>	lieu (choisi en dernière minute)	13h30	LAC (voir article)
20/10/2024	<i>Découverte commentée des châteaux</i>	départ parc communal	13h	LAC (voir article)
22/10/2024	<i>Conférence de Philippe Lemaire</i>	Administration communale	20h	LAC (voir article)
02/11/2024	<i>Repair café</i>	Centre culturel de Welkenraedt	13h à 17h	voir article
03/11/2024	<i>Balade</i>	Départ du parc communal à Baelen	13h30	Groupe balades
10/11/2024	<i>Petit-déjeuner Oxfam</i>	réfectoire de l'école de Baelen	dès 7h30	LAC (voir article)

DEMANDE D'AUTORISATION DE MANIFESTATION PUBLIQUE

Avant toute manifestation publique, en plein air, sous chapiteau ou en lieu clos, il faut demander une autorisation au collège

IL FAUT REMPLIR LE FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION DE MANIFESTATION PUBLIQUE AU PLUS TARD 1 MOIS AVANT LA DATE DE LA MANIFESTATION ET 3 MOIS EN CAS D'ÉVÉNEMENT NECESSITANT UN CONTRÔLE ET/OU UNE RÉUNION DE SÉCURITÉ ET/OU DU GARDIENNAGE PAR LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Il importe aussi de prendre connaissance de l'extrait du Règlement Général de Police concernant les manifestations publiques ainsi que du guide des manifestations publiques.



SCAN ME

Un formulaire ainsi que le texte complet du règlement peuvent être demandés à l'Administration communale ou être consultés sur notre site : <https://www.baelen.be/loisirs/organisation-devenements/demarche-pour-organiser-un-evenement>

Après examen de votre demande, l'administration vous répond par courrier. En cas d'accord, l'administration transmet également l'information à la direction de la zone de police Pays de Herve.



BALADES

Envie de découvrir votre région ?

Venez nous rejoindre ! Nous organisons une balade le premier dimanche de chaque mois. Voici nos prochaines dates :

LE 1^{ER} SEPTEMBRE, LE 6 OCTOBRE ET LE 3 NOVEMBRE

Rendez-vous au parc communal de Baelen, rue de l'Eglise à 13h30

De là nous nous rendons en voiture vers le lieu de départ dans la région.

Les balades durent environ 2 heures (± 8km)

Chaussures de marche ou bottes conseillées.

Schoonbroodt Myriam et Hubert : 0488/88.68.45

Flas Gilberte et Louis : 087/76.33.89



**CHERS VILLAGEOIS,
LA SOCIÉTÉ ROYALE SAINT JEAN À MEMBACH
VOUS RAPPELLE QUE SON CAFÉ EST OUVERT TOUS
LES DIMANCHES MATIN DE 10 H À 13 H.**

**NOUS VOUS ACCUEILLONS POUR VOUS SERVIR
VOTRE APÉRO AVANT VOTRE REPAS DOMINICAL.**

N'hésitez pas à venir nous dire bonjour.

Le comité et les bénévoles et de la Saint Jean.



31/08

02/11

13H - 17H

CCV

**Au Centre culturel
de Welkenraedt
rue Gretry 10, 4840 Welkenraedt**

NE JETEZ PLUS !

**WEGWERFEN ?
AUF KEINEN FALL !**



**NOUS
RECHERCHONS
DES
REPARATEURS !**

**ORDINATEURS
COMPUTER**

**PETITS ÉLECTROS
KLEINE ELEKTRO GERÄTE**

Renseignements :

087/64 89 05 · repaircafewelk@hotmail.com



VIDE-DRESSING

SAMEDI 7 SEPTEMBRE 2024

BAELEN de 9h30 à 16h



**VÊTEMENTS AUTOMNE-HIVER POUR TOUS
CHAUSSURES & ACCESSOIRES
MATÉRIEL DE PUÉRICULTURE**

Plus d'infos (vente, dépôt, avantages) sur liguedesfamilles.be/agenda



FOYER CULTUREL
Rue de la Régence, 1
BAELEN

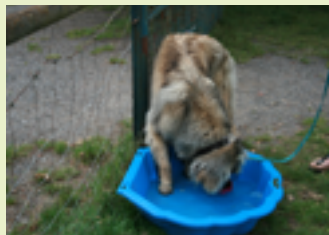
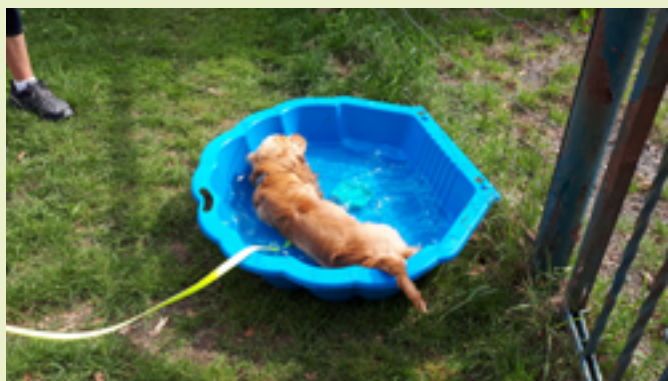


piradomi@yahoo.fr
ou lararam18@hotmail.com
Dominique Dirick-Pirard 0499/33.89.48
Mara Godefroid-Jost 0498/33.24.02

KJ & CO JEUX CANINS

KJ & CO JEUX CANINS ASBL

MALGRÉ LA MAUVAISE MÉTÉO DE CE DÉBUT D'ÉTÉ, LES COURS POUR LES CHIOTS ONT ÉTÉ ASSUMÉS SANS INTERRUPTION.



La démo « **jeux canins** » de début de saison a dû être annulée tant le terrain était devenu spongieux mais ce n'est que partie remise.

Le mois d'août s'annonce beaucoup plus lumineux et chaud. Par des températures élevées, des points d'eau sont

installés sur le terrain afin de refroidir coussinets et babines, de nos compagnons à quatre pattes. Pour les plus téméraires, et sans contrainte, pourquoi pas s'y tremper complètement.

Bientôt notre Doggy Day annuel qui rassemblera tous nos duos et famille pour passer une journée très conviviale et enrichissante par l'échange d'expériences communes.

Pour les plus jeunes, le **Puppy Day** qui mettra nos chiots et amateur en situation de découvertes par divers ateliers ludiques.

On se réjouit déjà, en espérant que ces jours-là le temps sec soit au rendez-vous.

Les conditions générales et renseignements :

<http://kjetco296180171.wordpress.com>

Ou GSM : 0495 855 890 Edith

(Si répondeur, laissez votre message, nous vous contacterons au plus vite)

KARATÉ À BAELEN, POUR ENFANTS ET ADULTES



LE KARATÉ EST UN ART MARTIAL, IL PERMET NON SEULEMENT L'AMÉLIORATION DE LA CONDITION PHYSIQUE ET DE L'AUTODÉFENSE MAIS AUSSI DE LA CONCENTRATION, DE LA COORDINATION ET DE L'AUTODISCIPLINE.

Le club accueille des nouveaux membres chaque année au mois de septembre. Notre club est ouvert à tout le monde : hommes, femmes, enfants, de tous âges (8 ans minimum). Le club fête cette année ses 20 ans d'existence et, à cette occasion, nous organisons un cours particulier pour les débutants.

Pour les adultes, nous constatons parfois des craintes concernant l'âge pour commencer : en fait il n'y a pas d'âge ! Chacun mène son entraînement selon ses capacités. Pour ces raisons, nous proposons de participer à un entraînement de bienvenue.

Les entraînements se déroulent, en français et allemand, dans notre nouvelle salle d'entraînement deux fois par semaine.

Régulièrement, des activités sont organisées, encadrées par l'association internationale JKA telles que entraînements provinciaux, des entraînements amicaux avec des clubs régionaux (voir photo du tournoi organisé par le KC d'Eupen en mai) ou encore des stages internationaux de plusieurs jours avec des grands maîtres (cf. la photo du stage à Gand en juillet 2023). Le tout se déroule dans le respect de tout le monde.

Si vous avez des questions ou souhaitez plus d'informations vous pouvez nous contacter via:

✉ shuhari.dojo@icloud.com

📞 **Sensei Marc Thielmanns : 049 162 10 86 074**

Jean-Pierre Tack, Président : 0477 72 25 08

📍 Salle de psychomotricité de l'école communale de Membach
Entrée via la rue Renardy 14 – 4837 MEMBACH





STAGE VESDRE MULTISPORTS ACADEMIE

La 4^{ème} édition du stage Vesdre Multisports Académie s'est déroulée du 08 au 12 juillet 2024. Les clubs du volley-ball, du tennis de table et du football de notre commune ont donné une initiation à nos nombreux petits stagiaires. Ensuite, ceux-ci ont découvert d'autres sports tels que le breakdance, le mini-golf, le badminton, le basket, le karting, ...

Le traditionnel petit spectacle du vendredi a clôturé cette magnifique semaine devant leurs parents et familles.

L'organisation remercie les clubs participants et les nombreuses personnes qui sont liées au succès de notre stage.

À vos agendas, la cinquième édition se tiendra la première semaine des vacances du mois de juillet 2025 !



LES CHIENSHEUREUX

ÊTRE ÉVALUÉ PAR DES PERSONNES AYANT AUTORITÉ, DES RÉFÉRENCES DANS LE DOMAINE !

NOTRE CENTRE CANIN EST REPRÉSENTANT OFFICIEL DE LA SOCIÉTÉ ROYALE SAINT-HUBERT, SEULE SOCIÉTÉ OFFICIELLE RÉGULANT LA VIE CANINE EN BELGIQUE.



Chaque année, des juges de la SRSB viennent dans notre ASBL et ils attribuent (après une épreuve) les « **Test de Comportement Social** » indispensables pour circuler sur la voie publique avec un chien, en Wallonie.

Ils viennent aussi attribuer un brevet d'obéissance (4b) aux personnes s'étant entraînées dans cette direction et sachant gérer leur chien, dans les situations différentes mises en place par ces juges.

Une fois encore, ces représentants de notre société ont souligné le travail effectué par notre équipe, et le comportement de nos membres, agréable et rare de nos jours.

Aussi bien en TCS qu'en Brevet d'obéissance, nous n'avons connu aucun échec, toutes et tous ont réussi.

Ils apprécient entre autres notre enseignement amenant les propriétaires de chiens à fonctionner avec ceux-ci sans excuse comme « *mon chien ne fait pas ça* ».



En tant que représentant des centres canins traditionnels auprès de la ministre du bien-être



animal en Wallonie, nous obtenons de bons résultats en comportement canin, loin des méthodes dites douces, fabriquant de petits « hooligans » dérangeant la population.

Cela fait partie des nombreuses activités que nous proposons, pour une vie agréable en compagnie de nos chiens.

VOUS DÉSIREZ VOUS INFORMER :

N'hésitez pas, contactez moi :

Fred Meurisse

📞 0475/421216

✉️ fred.chiensheureux.be@gmail.com

📱 Fred Meurisse



BILAN KERMESSES BAELEN ET MEMBACH

KERMESSE DE BAELEN :

CONCOURS DE DESSINS ET ANIMATIONS

LES MEMBRES DU LAC REMERCIENT CHALEUREUSEMENT LES 54 ENFANTS QUI ONT PARTICIPE AU TRADITIONNEL CONCOURS DE DESSINS.

Le thème de cette année était "Les Jeux Olympiques" et les gagnants ont été désignés par André Derome et Denis Schynts. Leur choix a été particulièrement complexe cette année car les enfants ont fait preuve d'imagination et de diversités. De nombreuses disciplines sportives ont été représentées.

Voici les gagnants :

MATERNELLES :

1. KOCH Soline
2. CORMAN Marilou
3. GUSTIN Nina

1-2-3 PRIMAIRES :

1. FANCHAMPS Nathaniel
2. CONINX Marie-Julie
3. KOCH Mattias

4-5-6 PRIMAIRES :

1. HENRI Constance
2. GERKENS Olivia
3. DERICUM Zoé

Encore bravo à tous les participants et rendez-vous l'année prochaine !

Ce concours de dessins a été suivi par différentes animations.

Les enfants répartis en groupes d'âges ont pu s'initier au tir à l'arc, écouter des histoires ou encore danser.

Nous remercions chaleureusement pour cette belle après-midi :

- **Alicia** de la Bibliothèque de Baelen
- **Manuela Hompesch**
- **Thomas et son équipe** de l'ASBL Pluie de Graines

KERMESSE DE MEMBACH :

À MEMBACH, C'EST LE TRADITIONNEL CONCOURS DE BRIQUES QUI ATTENDAIT LES ENFANTS.

27 ENFANTS RÉPARTIS DANS TROIS CATÉGORIES SE SONT PRÊTÉS AU JEU DE LA CONSTRUCTION. LE THÈME ÉTAIT « CE QUE JE VOIS PAR LA FENÊTRE LORSQUE JE SUIS EN VOITURE. IL N'A PAS ÉTÉ FACILE DE LES DÉPARTAGER.

Encore un grand bravo à tous les participants.

Voici les gagnants :

MATERNELLES :

1. VAN LEEMPUT Lias
2. DUMOULIN Léonie
3. GENTEN Jonathan et AHN-HERVOT Margaux

1-2-3 PRIMAIRES :

1. KISTEMANN Simon
2. MARGREVE Zoé
3. VAN LEEMPUT Flynn

4-5-6 PRIMAIRES :

1. MARGRÈVE Nicolas
2. PEIFFER Alexandre
3. MEERGANS Jim

Les membres du LAC



RAMASSONS LES CHAMPIGNONS DES BOIS

RENOUONS AVEC CETTE SORTIE MYCOLOGIQUE EN FORÊT.

DIMANCHE 13 OCTOBRE 2024 (après l'isoloir) dès 13h 30, en un lieu tenu secret, ramassons les champignons des bois!

Loisirs, Arts et Culture (le L.A.C.) et deux spécialistes vous invitent à une après-midi en forêt, ludique, pédagogique puis gourmande.

Pour vous documenter pendant votre récolte :

Diego Costales, est intéressé par les champignons depuis l'adolescence. Il est licencié en mycologie de l'université de Lille et consultant pour le Centre Anti-poisons (rassurant pour certains...), il organise des initiations plus poussées à la mycologie à Erezée.

Roger Demaret, formé à l'amour des fleurs de montagne par un botaniste, a parcouru les bois dès l'âge de 16 ans à la recherche de champignons, avec de grands connaisseurs qui l'ont rapidement mené du stade mycophage au stade mycophile. Il organise et guide depuis plus de 20 ans des balades à la découverte des champignons ou des plantes sauvages comestibles et toxiques à Rendeux.

Ils seront à votre service pour accompagner tous vos pas en forêt et vous faire découvrir d'excellents champignons souvent méprisés parce que méconnus. Ils vous conseilleront également quant à votre récolte personnelle et pourront vous aider à trier votre panier.

Le lieu de rendez-vous (13 h 30) sera communiqué par e-mail une semaine avant l'activité. La pousse du champignon est capricieuse quant à sa localisation : nous maximiserons ainsi nos chances d'une belle moisson.

À EMPORTER :

- ✓ chaussures et vêtements adaptés aux promenades en forêt
- ✓ panier ou seau plutôt que sac en plastique et bonne humeur !

PAF : 6 € (gratuit avant l'âge de 12 ans)

Inscription ET communication de votre e-mail INDISPENSABLES (MAXIMUM 50 PERSONNES) :

**auprès de Richard Julémont au 0484. 207.691 ou julemontr@gmail.com,
ou Nathalie Thönnissen 0486 .902.363 ou naththonnissen@hotmail.com**



LOISIRS, ARTS, CULTURE PROPOSE :

LE 20 OCTOBRE DES 13 H :

DÉCOUVERTE COMMENTÉE, PAR CAMILLE MEESSEN, HISTORIEN LOCAL, DES CHATEAUX RÉSIDENTIELS ET BURG DE BAELEN DEPUIS LEUR COUR INTÉRIEURE (CH. DE BAELEN À RUYFF, CH. DE RUYFF, BURG DE STOCKEM, CH. DE GOÉ ET CH. DE VREUSCHMEN).

En covoiturage à partir de la place Communale de Baelen à 13 h (40 inscrits maxi : Inscription indispensable auprès de M^{me} Nathalie THÖNNISSEN au 0486 .902.363).

LE L.A.C. VOUS INVITE À LA

CONFÉRENCE DE PHILIPPE LAMAIR LE 22 OCTOBRE 2024 À 20H

GENS DE MAISON OU GENS EN PRISON. LA VIE DES DOMESTIQUES AU TOURNANT DES 19^E ET 20^E SIÈCLES.



À Baelen et à Membach vers les années 1900, des riches liés de loin ou de près à la famille royale de Belgique ont construit des villas imposantes comme la villa Amélie ou Saint-Hubert. Pour entretenir les villas, il y avait du personnel à demeure mais aussi des domestiques qui accompagnaient leurs maîtres dans leurs pérégrinations.

J'en parle dans le film et le livre « *Destins croisés, lettre d'Hélène à Octave* ». C'est ce quotidien que j'aimerais décrire dans cette conférence. Philippe Lamair

Quand : le 22 octobre 2024 à 20h

Où : Salle du conseil – maison communale
Rue Régence 1- 4837 BAELEN.

PAF : 8€

Possibilité de transport (gratuit) en voitures entre Membach et Baelen par les membres du LAC

Renseignements et réservations souhaitées.

Nathalie THÖNNISSEN :

0486/902363 naththonnissen@hotmail.com



Loisirs, Arts et Culture (le L.A.C.) vous convie à son

PETIT-DÉJEUNER ANNUEL

Le **dimanche 10 novembre** dès 7 h 30 au réfectoire de l'école communale de Baelen, rue de la Régence 1

Au profit des enfants hébergés au Home Saint-François à Baelen.

Au programme : produits **Oxfam**
et produits locaux.

Ambiance sympa et familiale !

PETIT-DEJEUNER A VOLONTE au prix de 12 €
(6 € pour les enfants de moins de 12 ans).

Inscription souhaitée pour le 7 novembre auprès de Nathalie Thönnissen – 0486/90.23.63 – naththonnissen@hotmail.com

LES PROPOSITIONS DE LOISIRS, ARTS, CULTURE

✓ LE 13 OCTOBRE DES 13 H 30 :

RAMASSAGE ET DECOUVERTE DES CHAMPIGNONS DES BOIS.

En un lieu tenu secret PAF : 6 € (gratuit avant l'âge de 12 ans)

Inscription au 0486.902.363 ET communication de votre e-mail indispensables (50 inscrits maxi).

✓ LE 20 OCTOBRE DES 13 H :

DÉCOUVERTE COMMENTÉE, PAR CAMILLE MEESEN, HISTORIEN LOCAL, DES CHATEAUX RÉSIDENTIELS ET BURG DE BAELEN DEPUIS, BURG DE STOCKEM, CH. DE GOÉ ET CH. DE VREUSCHMEN).

En covoiturage à partir de la place Communale de Baelen à 13 h (40 inscrits maxi : Inscription indispensable au 0486.902.363.

✓ LE 22 OCTOBRE À 20 H À LA SALLE DU CONSEIL :

CONFÉRENCE DE PHILIPPE LAMAIR, JOURNALISTE ET RÉALISATEUR.

✓ LE 10 NOVEMBRE DES 7H 30 :

PETIT-DÉJEUNER EN FAVEUR DU HOME SAINT-FRANÇOIS.

✓ MARS 2025 :

PROMENADE ET DÉCOUVERTE COMMENTÉE DE L'ARBORETUM SAGEHOMME À HERBIESTER.

✓ EN COURS DE PROGRAMMATION :

CONFÉRENCE DÉCOUVERTE DE L'ART DU CARILLON, EXCURSION -DÉCOUVERTE DE LEUVEN.





26^{ÈME} JOGGING BAELENOIS

MALGRÉ UNE MÉTÉO CHANGEANTE, CETTE 26^{ÈME} ÉDITION DU JOGGING BAELENOIS A UNE FOIS ENCORE REMPORTÉ UN VIF SUCCÈS.

PAS MOINS DE 158 ENFANTS ONT COURU (1KM OU 2KM) AVEC COMME RÉCOMPENSE FINALE... UNE MAGNIFIQUE MÉDAILLE !

552 JOGGEURS ONT MOUILLÉ LEUR MAILLOT LORS DU 7,8KM, APPLAUDIS TOUT AU LONG DU PARCOURS PAS DE NOMBREUX SPECTATEURS.

Bravo à **Maureen Kramer**, 1^{ère} Baelenoise (28 :00) qui bat son record personnel et à **Nicolas Schwannen**, 1^{er} Baelenois (28 :18). Quelle performance !

Nous félicitons tous les joggeurs et joggeuses qui ont fait de cette édition une véritable réussite.

La balade pédestre a permis à une quarantaine d'enfants et adultes de parcourir le tracé du jogging.

L'euro participatif sera reversé à un jeune garçon de 6 ans atteint de spasticité afin d'alléger son quotidien.

Cet évènement est rendu possible grâce à nos sponsors, nos bénévoles et surtout grâce aux membres du Club Cycliste Baelenois qui œuvrent pour que tout se déroule parfaitement.

Une fois encore, la soirée a tenu ses promesses ! Une ambiance de fin d'été 😊.

Vous pouvez consulter tous les résultats sur le site

www.joggingbaelenois.be

et les très nombreuses photos des différentes courses sur la page Facebook du jogging baelenois.

On vous donne déjà rendez-vous le 14 août 2025 !



Vous n'apparaissez pas dans le classement « BAELENOIS » ?

Malheureusement, vous n'avez pas mentionné que vous habitez à Baelen sur le talon d'inscription. Pensez-y pour l'année prochaine !



P.com	Pos.	Nom	Prénom	Dossard	Temps	Pos/cat.	Cat.	Sexe
1	15	KRAMER	MAUREEN	1293	0:28:00	1	D	Femme
2	17	SCHWANEN	NICOLAS	1807	0:28:18	14	S	Homme
3	20	WERTZ	FLORENT	1735	0:28:39	16	S	Homme
4	22	BLANCHY	REGIS	2989	0:28:58	17	S	Homme
5	24	TELLER	BENJA	2986	0:29:04	18	S	Homme
6	25	LESPIRE	TIMEO	1622	0:29:09	2	EG	Homme
7	47	ALBERT	RAPHAEL	1649	0:30:14	10	V1	Homme
8	65	MASSENAUX	AMAURY	1612	0:31:19	38	S	Homme
9	69	HERCOT	PIERRE LUC	1671	0:31:25	15	V1	Homme
10	74	JERUSALEM	TOM	2965	0:31:48	41	S	Homme
11	95	STAINIER	LAURA	1744	0:32:52	7	D	Femme
12	107	RAXHON	JOE	1782	0:33:36	60	S	Homme
13	111	HIRSCH	FABIAN	1755	0:33:44	62	S	Homme
14	112	LESPIRE	MANOAH	1623	0:33:44	8	EG	Homme
15	116	HAVET	JEROME	1695	0:34:04	23	V1	Homme
16	118	GERKENS	WILLIAM	1316	0:34:14	8	V2	Homme
17	119	GERKENS	ARTHUR	1318	0:34:14	66	S	Homme
18	124	FRANSIS	GREGORY	2994	0:34:27	69	S	Homme
19	140	SCHREEN	ARNAUD	1273	0:35:09		HSC	Homme
20	161	RADERMACHER	GARY	1632	0:35:57	87	S	Homme
21	162	MEESSEN	JEROME	2940	0:35:58	88	S	Homme
22	175	DELHEZ	PATRICE	2993	0:36:13	12	V2	Homme
23	182	HALKIN	ARNAUD	1709	0:36:33	94	S	Homme
24	194	HENROTAY	HERVÉ	1740	0:36:58	42	V1	Homme
25	201	DELHEZ	MAX	2941	0:37:18	102	S	Homme
26	207	SCHOONBROODT	GAETAN	1668	0:37:35	45	V1	Homme
27	208	CHRISTOPHE	CHLOÉ	819	0:37:36	4	EF	Femme
28	217	STICH	VINCENT	1733	0:37:51	16	V2	Homme
29	218	SPRONCK	CHRISTIAN	1320	0:37:51	8	V3	Homme
30	227	KLINKENBERG	JULIEN	2954	0:38:11	108	S	Homme
31	229	DERICHS	MICHELLE	1334	0:38:15	7	A1	Femme
32	230	DEBOUGNOUX	MATHIS	1626	0:38:15	15	EG	Homme
33	241	MIGNOT	ANNE-LAURE	1276	0:38:39	8	A1	Femme
34	246	WILLEM	BERNARD	1661	0:38:48	117	S	Homme
35	251	JANCLAES	JULIEN	2969	0:38:59	119	S	Homme
36	253	KOCH	LIONEL	815	0:39:08	121	S	Homme
37	259	POLIS	NATHAN	1683	0:39:18	125	S	Homme
38	261	DOCQUIER	MAT	1629	0:39:23	17	EG	Homme
39	262	MASSENAUX	FABRO	1611	0:39:30	20	V2	Homme
40	263	COLLIGNON	MICHEL	1324	0:39:30	21	V2	Homme
41	266	AHN	VALERIE	1624	0:39:35	11	A1	Femme
42	268	LESPIRE	STEVE	1625	0:39:36	55	V1	Homme
43	269	OFFERMAN	VINCENT	1692	0:39:45	127	S	Homme
44	276	SCHMETS	ANTOINE	2975	0:40:01	18	EG	Homme
45	280	JONAS	ALEXANDRE	1628	0:40:17	19	EG	Homme
46	285	CIARNIELLO	NATHAN	1699	0:40:24	21	EG	Homme
47	286	SLEPSOW	LUCA	1335	0:40:25	22	EG	Homme
48	289	HENROTAY	LORIS	1739	0:40:30	23	EG	Homme
49	302	BORAUKE	LAURA	1655	0:40:50	14	A1	Femme
50	312	CHARLET	LOUIS	1723	0:41:07	137	S	Homme
51	321	CNYRIM	SERGE	1703	0:41:25	12	V3	Homme
52	337	ANTOINE	SAMUEL	1772	0:42:02	27	EG	Homme
53	340	CROSSET	FANNY	1784	0:42:04	25	D	Femme
54	345	FRANK	LEON	2951	0:42:14	150	S	Homme
55	366	VALLE PRADO	CYRIL	2947	0:43:35	154	S	Homme
56	367	FOGUENNE	FLORIAN	2358	0:43:36	155	S	Homme
57	368	NEYKEN	SACHA	2950	0:43:37	156	S	Homme
58	369	TOODY	ADRIEN	2949	0:43:38	157	S	Homme
59	371	ALTERNATIVE	GREGORY	1613	0:43:47	70	V1	Homme
60	372	BLANCHE	CAROLINE	5628	0:43:47		FSC	Femme
61	375	DERAIDEUX	DAVID	2955	0:43:48	159	S	Homme
62	376	SCAILLET	LOUIS	1665	0:44:01	31	EG	Homme
63	378	VILLEVAL	LISA	1688	0:44:03	9	EF	Femme
64	380	MESSERISCH	MARIE	1689	0:44:04	25	A1	Femme
65	383	RAUW	YANN	2392	0:44:10	163	S	Homme
66	387	HERCOT	ETIENNE	1670	0:44:18	32	EG	Homme
67	388	NYSSEN	ZOÉ	1639	0:44:18	27	D	Femme
68	389	CHANTRAIN	MARGAUX	2928	0:44:19	28	D	Femme
69	391	WINANTS	AURELIE	2997	0:44:20	7	A2	Femme
70	393	ALBERT	TOM	1651	0:44:24	33	EG	Homme
71	419	JORIS	CATHERINE	1672	0:46:16	36	A1	Femme
72	420	VAN DEN EYNDEN	PIERRE	1610	0:46:19	166	S	Homme
73	423	BAHM	JULIE	2932	0:46:38	34	D	Femme
74	429	CIARNIELLO	FREDERIC	1700	0:46:41	169	S	Homme
75	432	BRACH	THIBAUT	1757	0:46:49	34	EG	Homme
76	443	MAGERMANS	CAROLINE	481	0:47:20	40	A1	Femme
77	451	LEDOUX	BERNARD	1589	0:47:48	171	S	Homme
78	453	COLLE	JEAN PIERRE	1777	0:47:51	19	V3	Homme
79	458	NEYKEN	CHRISTIAN	1614	0:48:09	40	V2	Homme
80	468	DEJALLE	DAVID	441	00:49:26	77	VI	Homme
81	473	PEQUET	SÉVERINE	820	0:49:53	45	A1	Femme
82	474	BRACH	CHRISTOPHE	1758	0:50:04	79	V1	Homme
83	481	MEYS	TOM	1248	0:50:36	172	S	Homme
84	485	EMONTS	ANDY	1234	0:50:37	44	V2	Homme
85	490	VAESSEN	ARLETTE	1232	0:50:38	4	A3	Femme
86	497	BEBRONNE	JULIEN	1315	0:51:20	173	S	Homme
87	498	VEGA	MARYLINE	1725	0:51:22	49	A1	Femme
88	505	SPRONCK	CELINE	2891	0:51:57	50	D	Femme
89	517	MOERS	CLEA	1641	0:53:21	55	D	Femme
90	520	LEJEUNE	MELANIE	1759	0:53:30	51	A1	Femme
91	528	COLLE	FRANCIS	1296	0:53:56	22	V3	Homme
92	529	VIGNERON	LAURA	1644	0:53:59	59	D	Femme
93	530	DOERFER	NADINE	1231	0:54:03	53	A1	Femme
94	531	VALLE PRADO	DELIA	1267	0:54:11	17	EF	Femme
95	534	BONHOMME	SEBASTIEN	1658	0:54:48	82	V1	Homme
96	541	JULÉMONT	RICHARD	810	0:57:07	6	V4	Homme
97	545	CORMAN	LALY	1750	0:57:54	20	EF	Femme
98	548	BAHM	JÖRG	5629	0:59:52	25	V3	Homme

